

## VAGUE 7 : RECRUTEMENT POSTES A PROFIL (NON SPECIALISES)

Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Mardi 21 juin 2022	Vendredi 24 juin 2022 (12h00)	Mardi 28 et mercredi 29 juin 2022	Jeudi 30 juin 2022

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV **exclusivement par courriel** à

**[mvt1d24@ac-bordeaux.fr](mailto:mvt1d24@ac-bordeaux.fr)**

POSTES	CIRCONSCRIPTION		ETABLISSEMENTS	FICHE
Référent direction d'école	IEN BRANTOME NORD DORDOGNE	0.25		<a href="#">FP01</a>
Coordonnateur Réseaux d'Education prioritaire	IEN PERIGUEUX SUD	0.50	E.E. PU de VERGT	<a href="#">FP02</a>
	IEN BERGERAC OUEST	0.50	E.E. PU de VELINES	

## Référent direction d'école

### Fiche poste

#### DESCRIPTION DU POSTE

Le référent direction d'école assure l'accompagnement des directeurs d'école dans l'exercice de leurs missions en répondant à leurs demandes de conseil et d'appui méthodologique (réf : décret n° 2022-724 du 28 avril 2022). Il facilite la fluidité et la transversalité des échanges entre les directeurs d'école et la circonscription dans laquelle il exerce. Il intègre le réseau départemental des sept référents direction d'école (1 par circonscription) et participe au groupe départemental de pilotage « direction d'école ».

L'enseignant qui exerce la mission référent direction d'école poursuit sa carrière dans son corps. Il est placé sous l'autorité de la directrice académique des services de l'éducation nationale. Il exerce sa mission sur son lieu d'affectation, sur la base de 25% de son temps de service ; il bénéficiera ainsi d'une décharge d'enseignement supplémentaire à hauteur de 25%.

#### MISSIONS / ACTIONS A CONDUIRE

Une lettre de mission établie annuellement par la directrice académique des services de l'éducation nationale fixera les axes prioritaires d'action du référent de direction d'école. Six mois avant la fin de sa mission, le référent bénéficie d'une évaluation tenant compte des axes prioritaires qui lui ont été assignés. Elle sera conduite par la directrice des services de l'éducation nationale ou son représentant et donne lieu à un entretien.

Le référent direction d'école :

- contribue à :
  - \*la mutualisation des pratiques professionnelles entre directeurs et proposer des ressources ainsi que des outils qui seront déposés sur un espace dédié du site de la DSDEN.
  - \*la conception et à l'animation de formations à destination des directeurs d'école.
- accompagne (du point de vue réglementaire) les directeurs d'école dans l'exercice de leurs missions (notamment, le pilotage pédagogique, la relation aux familles et aux collectivités territoriales, la promotion des valeurs de la République, l'inclusion scolaire).
- peut participer aux réunions du pôle ressources de la circonscription.

#### COMPETENCES ATTENDUES ET TITRES REQUIS

- Avoir une posture professionnelle caractérisée par la discrétion, la confidentialité, le devoir de réserve et la loyauté institutionnelle ;
- Avoir une expérience de directeur d'école en exercice d'au moins quatre années ;
- Posséder de solides connaissances sur les différentes missions du directeur et sur le système éducatif ;
- Avoir des qualités d'organisation, d'initiative, de réactivité et de disponibilité.
- Être capable d'animer des réunions ou des formations.
- Maîtriser les outils et les applications numériques liés à la direction d'école.
- Posséder une grande aisance dans la communication et une grande capacité à travailler en équipe.

#### MODALITE D'AFFECTATION

Le référent direction est nommé pour une durée de trois années, renouvelable une fois. Cette mission n'est pas compatible avec le travail à temps partiel.

Il peut être mis fin à tout moment à l'exercice de la mission de référent direction d'école dans l'intérêt du service ou à la demande de l'intéressé.

#### MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou de son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un directeur d'école.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter Monsieur GRIFFOUL (A-DASEN).

## Coordonnateur Réseau d'Éducation prioritaire

Fiche poste

### DESCRIPTION DU POSTE

Dans le cadre de la politique éducative nationale relayée par le projet académique, le coordonnateur a pour vocation la mise en œuvre du contrat de réussite scolaire sous la double responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et du principal du collège, avec lesquels il travaille en étroite collaboration et en relation permanente.

Le coordonnateur exerce dans le cadre du projet académique contextualisé par les responsables du REP et approuvé par le DASEN.

### Missions

La refondation de l'éducation prioritaire (cf. circulaire « Refondation de l'éducation prioritaire » parue au BO n°23 du 05 juin 2014) poursuit une ambition majeure : lutter contre les inégalités scolaires liées aux origines sociales en réduisant à moins de 10 % les écarts entre des élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire dans la maîtrise des compétences de base en français et en mathématiques.

Le coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire contribue à la réalisation de cet objectif.

Le coordonnateur est membre du comité de pilotage du réseau : il contribue à la formalisation du projet de réseau qui s'appuie sur une évaluation diagnostique, il participe à la diffusion du projet auprès de l'ensemble des acteurs du réseau et accompagne sa mise en œuvre opérationnelle.

### Actions à conduire

#### Axe pédagogique

- Participer aux réunions du comité de pilotage du réseau
- Contribuer à la définition et à la mise en place des actions décrites dans le projet de réseau (notamment auprès des dispositifs dédoublés)
- Suivre la mise en œuvre des actions du projet et assurer leur évaluation
- Favoriser et développer les relations entre les écoles et le collège et tous les membres du réseau dans le cadre des travaux du conseil école-collège
- Favoriser la liaison inter cycles de l'école maternelle à l'école élémentaire, de l'école au collège
- Collecter et diffuser l'information et la documentation
- Accompagner l'équipe de circonscription, et le principal du collège, dans l'aide à la prise de fonction des enseignants nouvellement nommés par le partage de la connaissance du secteur, des outils utilisés et des actions engagées dans le projet de réseau (pour Vélignes, faire vivre le projet autour de la labellisation E3D / pour Vergt, aide au déploiement du plan contre le harcèlement scolaire – plan Phare)

#### Axe partenarial

- Assurer la liaison avec les dispositifs hors temps scolaires (réussite éducative, stages de remise à niveau et PEDT)
- Veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions mises en œuvre par l'École et les partenaires concernés

#### Axe administratif

- Rédiger et diffuser les comptes rendus du comité de pilotage
- Rédiger et diffuser les comptes rendus du conseil école-collège

### Compétences et titres requis

- Être enseignant du 1<sup>er</sup> degré
- Grande capacité à communiquer et à travailler en équipe
- Grande capacité d'analyse et de prise d'initiative et capacité s'auto-former
- Maîtrise des outils numériques attendue
- Bonne connaissance des différents textes relatifs à l'éducation prioritaire et capacité à s'auto-former
- Savoir s'adapter à des situations différentes et aux cultures des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés
- Être disponible en dehors du cadre horaire de référence des écoles (réunions de coordination)
- Montrer un intérêt particulier pour le travail en direction d'élèves en difficulté.

### **MODALITE D'AFFECTATION**

Affectation à titre provisoire à 50% sur Vélines / Affectation à titre provisoire à 50% sur Vergt /

L'exercice à temps partiel ainsi que l'emploi de directeur d'école sont incompatibles avec ce type de fonction.

### **ELEMENTS DE REMUNERATION**

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon

### **MODALITE DE RECRUTEMENT**

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter Monsieur GRIFFOUL (A-DASEN).